

COMMUNE DE CONCOULES



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 22 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt deux janvier à dix huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 15 janvier 2026 affichée le 15 janvier 2026

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Céline JOUIN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Martine PAYAN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

Mathieu EGIDIO, Nicolas LONG, Valérie BRASSEUR

Céline JOUIN est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

09 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

06 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Délibération n° 20260122 12

Projet Maison Régordane

APAVE Contrat de Contrôle Technique de Construction (CTC)

Le maire rappelle au conseil municipal le projet envisagé dans ce bâtiment.

Le maire présente au conseil municipal l'offre reçue :

Prestation	:	Contrat de Contrôle Technique de Construction (CTC)
Entreprise	:	APAVE
Montant TTC	:	9 600,00 €

Le maire propose au conseil municipal de choisir l'offre de cette entreprise.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, après avoir délibéré et procédé au vote :

- Approuve la proposition du maire.
- Décide de choisir l'offre ci-avant présentée.
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget.
- Autorise le maire à signer l'offre et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 6

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL